

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 7 Procuration : 3 Votants : 10 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 2</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)</p> <p><u>Secrétaire de séance : Carole MICHAUD</u></p> <p><u>Date de convocation : le 05 décembre 2025</u></p>
<p>Réf : 25/ 144</p> <p><u>OBJET :PROJET OAP ARDENT</u></p>	<p><u>Présents</u> : M. DENNE Jean-Claude ; M. MUFFAT. Michel ; Mme QUOEX Valérie; Mme MCQUADE Alisha; Mme MICHAUD Carole ; Mme MICHAUD Sonia.; Mme SIBIL Christine.</p> <p><u>Absents ou excusés</u> : M. ROSSET André ; M. BRAIZE Richard</p> <p><u>Procuration</u> : M DUCHEMIN Vincent : procuration à M DENNE Jean-Claude</p> <p>M. GAILLARD Guy : procuration à M. MUFFAT Michel</p> <p>Mme TAVERNIER Marie- Laure : procuration à Mme MICHAUD</p>

Il est précisé que Monsieur Richard BRAIZE, propriétaire dans la zone de l'OAP et élu, s'est retiré physiquement de la salle et n'a pas pris part aux débats liés à la présente délibération.

Monsieur le maire présente au conseil municipal les grandes lignes de l'opération d'aménagement touristique du hameau d'Ardent, concernant l'OAP n°7 inscrite au PLUiH approuvé le 13 septembre 2022 et corrigé le 28 mars 2023.

Il rappelle que, dans le cadre de ce projet, la commune est propriétaire d'environ 55% des terrains situés dans la zone de l'OAP.

Il indique que le projet en cours d'étude avec un opérateur « ATHENA ADVISERS » consiste en la réalisation de lits chauds, afin d'offrir une capacité touristique pour la commune au pied de son domaine skiable et de montagne.

Il indique qu'une promesse de vente est en cours de finalisation, dans le cadre de cette opération, avec l'opérateur ci-dessus désigné.

Dans l'attente de la présentation de cette promesse de vente, qui fera l'objet d'une délibération spécifique, il demande au conseil municipal de valider le principe de cette future opération et le principe de la cession des parcelles communales à la société ci – dessus désignée afin de permettre de mener le développement touristique du hameau d'Ardent.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les grandes lignes de cette opération d'aménagement touristique de la commune :

Nous comptons concevoir, un projet de type hameau traditionnel respectant l'architecture local et s'intégrant parfaitement dans son environnement naturel, à destination mixte dans la limite des 10 000m2 de SP compose de la manière suivante :

- *Un hôtel avec restaurant et Spa de minimum 2000m2 avec 45-50chambres*
- *Des résidences secondaires conventionnées loi montagne pour assurer des lits chauds (avec obligation de mise à disposition sur le marché locatif quand les propriétaires n'occupent pas) de 7200m2. Ces appartements ou chalets devront être donnés en mandat au gestionnaire ou l'hôtelier) qui gèrera la résidence hôtelière*
- *Commerces et office de tourisme de 500m2*

- *Logements saisonnier : 300m2*
- *Un minimum de 200 garages en sous-sol*

Soit un projet de 10 000m2 hors garages

Les conditions de cessions des terrains communaux à l'opérateur sus désigné, seront définies dans le cadre d'une promesse de vente qui sera soumise à une prochaine délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par

2 abstentions : Alisha MCQUADE - MICHAUD Carole

8 voix pour :

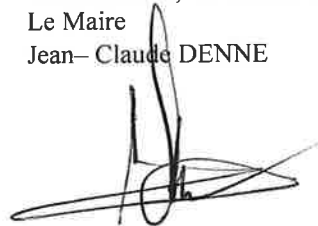
- Valide le projet exposé ci-dessus par la société
- Accepte le lancement de négociation, pour l'établissement d'une promesse de vente concernant les terrains communaux situés dans l'OAP d'Ardent à
- Charge le maire de mener les négociations pour l'établissement de cette promesse de vente, qui sera soumise à une prochaine délibération du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Carole MICHAUD



Montriond le, 10 décembre 2025
Le Maire
Jean- Claude DENNE



Certifié exécutoire

Par transmission au représentant de l'Etat le

Et publication le

